

Offre règlementée d'interconnexion SVA depuis les réseaux fixe et mobile d'Orange

Version applicable au 1^{er} juillet 2020

Date d'application : 1^{er} juillet 2020

Les conditions techniques et tarifaires de l'offre d'interconnexion SVA depuis les réseaux fixe et mobile d'Orange sont détaillées dans la convention d'interconnexion d'Orange

L'opérateur auquel Orange remet le trafic au départ de ses clients finals et à destination des numéros SVA est dénommé ci-après « l'Opérateur Client »

Depuis les
réseaux fixes
Orange
Métropole et DOM

Interconnexion TDM :

- **PIP :**
 - CAA pour le trafic émis depuis les accès RTC d'Orange
 - PRO pour le trafic émis depuis les accès IP d'Orange

Interconnexion IP en SIP V2.1 :

- Pour le trafic émis depuis les accès RTC et IP
- **PIP :** Points de Raccordement Nouvelle génération (PRN)

Depuis le réseau
mobile Orange
Métropole

Interconnexion IP en SIP-I (jusqu'au 31 décembre 2021) :

- **PIP :** raccordement sur un nombre pair de Points de Raccordement du réseau mobile (PR)

Interconnexion IP en SIP V2.1 (à compter du 1^{er} juillet 2020) :

PIP : Points de Raccordement Nouvelle génération du réseau fixe (PRN)

Depuis le réseau
mobile Orange
Réunion / Mayotte

Interconnexion IP en SIP-I :

- **PIP :** Raccordement sur deux Points de Raccordement du réseau mobile du DOM (PR)

L'Opérateur Client est responsable du trafic SVA qu'il collecte (dimensionnement, QoS ...)

Départ d'appel

Numéros à tarification gratuite



Accès à la boucle locale fixe d'Orange

Montant du départ d'appel facturé à l'Opérateur Client pour le trafic collecté au Point d'Interconnexion Pertinent : **0,4 c€ par minute**

- en interconnexion IP, montant facturé à la seconde dès la première seconde
- en interconnexion TDM, décomposition de ce montant en :
 - Prestation de raccordement de l'Opérateur Client au réseau d'Orange selon la convention d'interconnexion d'Orange (ex : BPN)
 - Partie variable à la durée, facturée à la seconde dès la première seconde

Accès à la boucle locale mobile d'Orange

Montant du départ d'appel facturé à l'Opérateur Client pour le trafic collecté au Point d'Interconnexion Pertinent (PIP) : **3 c€ par minute**, facturé à la seconde dès la première seconde

Application

- Proposé à l'Opérateur Client auquel Orange livre le trafic correspondant
- Applicable uniquement pour les numéros ayant été mis à jour dans le RSVA

Principe de reversement

- Orange facture et recouvre les montants des services auprès de ses clients
- Orange reverse à l'Opérateur Client les sommes facturées aux clients finals appelants, sans préjudice de l'application des dispositions relatives aux cas de trafic anormal et de non respect des clauses de déontologie définies dans les conditions spécifiques SVA de la convention d'interconnexion

Taux de commission

Orange facture à l'Opérateur Client une commission définie par un pourcentage du prix du service (taux de commission)

Déontologie

L'Opérateur Client est responsable du trafic SVA et s'engage à respecter et à faire respecter par ses clients éditeurs ou opérateurs les recommandations déontologiques SVA de l'AFMM et les obligations légales

Modalités financières de l'offre de reversement pour les tarifs facturés à la durée et à l'appel définis par l'AFMM au 01/07/2020

Taux de commission

Modalités financières pour les paliers facturés à la seconde

Numéros 08 associés	Nom du palier	Tarif appelant €TTC/mn métropole	Tarif appelant €HT/mn	Taux de commission en %S
081 - 082 - 089	D005	0,05	0,04167	15%
	D006	0,06	0,05000	15%
082 - 089	D009	0,09	0,07500	15%
	D010	0,10	0,08333	15%
	D012	0,12	0,10000	15%
	D015	0,15	0,12500	15%
	D018	0,18	0,15000	15%
	D020	0,20	0,16667	15%
089	D025	0,25	0,20833	20%
	D030	0,30	0,25000	20%
	D035	0,35	0,29167	20%
	D040	0,40	0,33333	20%
	D045	0,45	0,37500	25%
	D050	0,50	0,41667	25%
	D060	0,60	0,50000	25%
	D070	0,70	0,58333	25%
D080	0,80	0,66667	25%	

Modalités financières pour les paliers facturés à l'appel

Numéros 08 associés	Nom du palier	Tarif appelant €TTC/appel métropole	Tarif appelant €HT/appel	Taux de commission en %S
081 - 082 - 089	A005	0,05	0,04167	15%
	A008	0,08	0,06667	15%
	A009	0,09	0,07500	15%
	A010	0,10	0,08333	15%
	A012	0,12	0,10000	15%
	A015	0,15	0,12500	15%
082 - 089	A020	0,20	0,16667	15%
	A030	0,30	0,25000	15%
	A040	0,40	0,33333	20%
089	A050	0,50	0,41667	20%
	A060	0,60	0,50000	20%
	A065	0,65	0,54167	20%
	A079	0,79	0,65833	25%
	A080	0,80	0,66667	25%
	A090	0,90	0,75000	25%
	A099	0,99	0,82500	25%
	A100	1,00	0,83333	25%
	A150	1,50	1,25000	25%
	A199	1,99	1,65833	25%
	A200	2,00	1,66667	25%
	A250	2,50	2,08333	25%
	A299	2,99	2,49167	25%
	A300	3,00	2,50000	25%

Modalités financières de l'offre de reversement pour les tarifs mixtes définis par l'AFMM au 01/07/2020



Taux de commission

Applicables jusqu'au 31 juillet 2021

Numéros associés	Nom du palier	Tarif appelant €TTC métropole		Tarif appelant €HT		Taux de commission en %S
		Composante à l'appel	Composante à la durée	Composante à l'appel	Composante à la durée	
118 XYZ	M003	1,12	0,11	0,93333	0,09167	20%
	M004	1,35	0,34	1,12500	0,28333	25%
	M005	1,49	1,49	1,24167	1,24167	25%
	M006	1,57	0,45	1,30833	0,37500	25%
	M007	1,89	0,50	1,57500	0,41667	25%
	M008	1,99	0,50	1,65833	0,41667	25%
	M009	1,99	0,99	1,65833	0,82500	25%
	M010	1,99	1,99	1,65833	1,65833	25%
	M011	2,19	0,50	1,82500	0,41667	25%
	M012	2,19	2,19	1,82500	1,82500	25%
	M013	2,50	0,50	2,08333	0,41667	25%
	M014	2,50	0,99	2,08333	0,82500	25%
	M015	2,50	2,50	2,08333	2,08333	25%
	M016	2,75	2,75	2,29167	2,29167	25%
	M017	2,99	0,99	2,49167	0,82500	25%
	M018	2,99	1,99	2,49167	1,65833	25%
	M019	2,99	2,99	2,49167	2,49167	25%
	M020	3,25	3,25	2,70833	2,70833	25%
	M021	3,50	3,50	2,91667	2,91667	25%
	M022	2,90	0,50	2,41667	0,41667	25%

Les appels vers les numéros SVA résiduels déclarés à l'APNF seront remis en interconnexion TDM lorsqu'ils sont issus des clients RTC d'Orange, ou lorsqu'ils sont issus d'OBL tiers et reçus par Orange en TDM

Merci